

INFORMATION

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE NOTIFICATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE
SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

**NOM /FONCTION DE LA PERSONNE EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES OU DE LA
PERSONNE ETROITEMENT LIEE :**

SOCIETE PAUL RICARD SA, Administrateur

NOTIFICATION INITIALE / MODIFICATION:

Notification initiale

COORDONNEES DE L'EMETTEUR

NOM : PERNOD RICARD
LEI : 52990097YFPX9J0H5D87

DETAIL DE LA TRANSACTION

DATE DE LA TRANSACTION : 28 décembre 2018
LIEU DE LA TRANSACTION : Hors plateforme de négociation
NATURE DE LA TRANSACTION : Acquisition dans le cadre du dénouement d'un contrat à terme sur actions
DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Action

INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION

PRIX UNITAIRE : 144.052637 Euro
VOLUME : 1 388 381.0000

INFORMATIONS AGREGÉES

PRIX : 144.052637 Euro
VOLUME : 1 388 381.0000

TRANSACTION LIEE A L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS : NON

DATE DE RECEPTION DE LA NOTIFICATION : 03 janvier 2019

COMMENTAIRES :

Notification complémentaire à celle du 19 décembre 2018 (n° de dépôt 418265332_20181219)
Acquisition d'actions Pernod Ricard par la Société Paul Ricard :
La Société Paul Ricard avait annoncé, le 19 décembre 2018, avoir conclu le 14 décembre 2018 avec un prestataire de services

d'investissement un contrat à terme sur actions Pernod Ricard, aux termes duquel la Société Paul Ricard pouvait acquérir, auprès dudit prestataire, des actions Pernod Ricard en fonction des conditions de marché, pour un montant maximum de 200 millions d'euros.

A l'issue de cette opération dénouée le 28 décembre 2018, et dont le règlement livraison interviendra le 3 janvier 2019, la Société Paul Ricard a acquis 1.388.381 actions Pernod Ricard pour un montant total de 200.000.000 €.

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF."